



Route de Verdun  
57180 Terville  
Tél. 03.82.88.43.95  
Fax. 03.82.34.22.21

**ARRETE n°2082**

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté ministériel décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 417-10/II 10° ;

VU la nécessité d'organiser l'accès pour la collecte des ordures ménagères Place Ile de France, à hauteur des conteneurs situés face au n° 3 à Terville, effectuée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE ONYX EST, sise Zone Actipôle, 3, rue Werner Siemens 57970 YUTZ, les mardi et jeudi de 6h30 à 14h30, à compter de ce jour ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : En raison de la collecte des ordures ménagères, effectuée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE ONYX EST, sise Zone Actipôle, 3, rue Werner Siemens 57970 YUTZ, et de la nécessité d'accès aux conteneurs situés face au n° 3 Place Ile de France à Terville, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur l'emplacement de stationnement localisé par la prestation au droit des conteneurs les mardi et jeudi de 6h30 à 14h30.

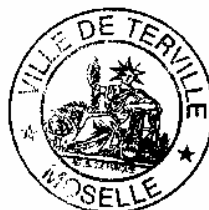
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour de façon permanente.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville de Terville.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Messieurs les agents de la Police Municipale de Terville
- Monsieur le Directeur de l'entreprise VEOLIA PROPLETE ONYX EST



Terville, le 24 février 2010

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

Edith Talarczyk